

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
VC N°22 DITE CHEMIN DU BIESSET

Le Maire de la Commune de VALENCIN,

VU Les articles L.2213-1 et L2213-2 du code général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation, et les articles L.2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique,

VU Le code de la route en vigueur,

VU Les pouvoirs de police du Maire qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur,

VU la demande en date du 14/12/2021 de l'entreprise CL RESEAUX sise Route de Marseille 38150 Chanas, concernant les travaux de raccordement d'Enédis, Chemin du Biesset pour les maisons KOMÉ, sur la commune de Valencin en agglomération,

CONSIDERANT qu'en raison des risques d'accidents, il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre toutes mesures relatives à la sécurité publique

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A partir du 03/01/2022 jusqu'au 28/01/2022, afin de permettre les travaux de raccordement Enédis, la circulation peut être temporairement fermée sur la VC n°22 dite Chemin du Biesset, au niveau des maisons KOMÉ dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 :

Une déviation sera prévue par la VC n°5 dite Chemin de Pillery,

ARTICLE 3 : La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise CL RESEAUX.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge des travaux devra afficher le présent arrêté sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux

- à L'entreprise CL RESEAUX

- aux services techniques municipaux

- à la police municipale

- au Service Départemental Incendie et Secours

Fait à VALENCIN, le 03/01/2022

Le Maire

Bernard JULLIEN

